

Bureau de l'ASPMP

Président

Michel DAVID - DSP Coutances
Psychiatre
michel.david.aspmp@gmail.com

Vice-Président(e)s

Marc FEDELE - SMPR Rennes
Psychiatre
m.fedele@ch-guillaumeregnyier.fr

Pascale GIRAVALLI - SMPR Marseille
Psychiatre
pascalegiravalli@free.fr

Secrétaire

Mihaela MATEI - DSP Cuincy
Psychiatre
mihaela.matei@ch-douai.fr

Secrétaire adjoint

David SECHTER - SMPR Nantes
Psychiatre
david.sechter@chu-nantes.fr

Trésorier

Olivier GIRON - SMPR Nantes
Psychiatre
olivier.giron@chu-nantes.fr

Membre actif

Anne HENRY - UHSA Rennes
Psychiatre
a.henry@ch-guillaumeregnyier.fr

Présidente d'Honneur

Catherine PAULET - SMPR Marseille
Psychiatre

Modes d'action de l'ASPMP

- Réunions mensuelles du bureau qui coordonne les actions à mener
- Réponses aux questions des adhérents
- Retour des actions menées auprès des adhérents
- Auditions auprès des Pouvoirs publics
- Auditions auprès du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL)
- Participation à différents groupes de travail (santé ou santé-justice)
- Analyse des réformes
- Communiqués officiels
- Rédaction de documents d'association

L'ASPMP entretient des relations de travail étroites avec l'Association des Professionnels de Santé Exerçant en Prison (APSEP) qui regroupe les médecins somaticiens intervenant dans les unités sanitaires.
<http://www.sante-prison.fr/web/>

L'ASPMP se soutient du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) lorsque des questions éthiques et déontologiques sont en jeu.

Contactez l'ASPMP

aspmp.contact@gmail.com

Site www.aspmp.fr, rubrique « Contact »

en joignant les membres du Bureau



Association des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire

Professionnels de la psychiatrie exerçant en milieu pénitentiaire dans le cadre de leur mission de soin hospitalière.

Ressources pour le fonctionnement institutionnel et la recherche théorique, clinique et pratique.

Enseignement et formation, partage des expériences acquises.

Représentation auprès des instances administratives et professionnelles.

Site ASPMP

www.aspmp.fr

QUELQUES TRAVAUX

- Audition sur site du CGLP dans le cadre de la mission « personnel »
- Moratoire concernant l'extension du logiciel GENESIS de l'administration pénitentiaire – 2016
- Rencontre avec le représentant du Comité National Consultatif d'Éthique de l'ordre des médecins - 2016
- Rencontre avec la DGOS sur la question d'un comité de pilotage des soins aux personnes placées sous mains de justice – 2016
- Communiqué : « Les dérives informatiques en milieu pénitentiaire » – 2015
- Document : « Intervention au quartier disciplinaire des équipes de psychiatrie » – 2014
- Communiqué : « Le secret médical gravement menacé » – 2014
- Audition par la sénatrice rapporteure de la commission des lois sur une proposition de loi relative à la suspension de détention provisoire pour motif médical – 2014
- Rencontre avec la Contrôleure des lieux de privation de liberté – 2014
- Contribution au rapport d'information de l'Assemblée nationale sur l'encellulement individuel – 2014
- Rencontre avec le CNOM sur la réforme du secret médical dans le projet de loi de santé – 2014
- Note Sénat Proposition de loi pour la suspension de peine pour raisons psychiatriques – 2014
- Mission d'information de l'assemblée Nationale sur la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie – 2013
- Communiqué sur l'évaluation de la première tranche d'UHSA – 2013
- Contribution de l'ASPMP à la conférence de consensus de prévention de la récidive – 2013
- Révision Guide méthodologique – 2012
- Participation aux colloques santé justice sur la suspension de peine pour raisons médicales et la réduction des risques en milieu carcéral – 2012
- Participation aux groupes de travail sur le Financement des unités sanitaires à la DGS
- Développement des modes de communication et d'information: site Internet et Tweeter

JOURNEES SCIENTIFIQUES

L'ASPMP est associée aux Journées annuelles des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire (SPMP) dont les premières se sont tenues en 1989.

- 2016 – Toulouse**, De l'espace aux frontières - Espace confiné, psychiatrie infinie.
- 2015 – Nantes**, Articulation Dedans-Dehors : Construction ou Illusion ?
- 2013 – Lille**, Du traitement de droit commun au traitement d'exception : Nouvelles filiarisations.
- 2012 – Marseille**, Soins psychiatriques en prison - L'intime à l'épreuve de la transparence.
- 2010 – Montpellier**, Le(s) Temps.
- 2009 – Strasbourg**, L'Éthique : Le retour.
- 2007 – Lille**, Les malades mentaux incarcérés: Qui sont-ils?
- 2006 – Poitiers / La Rochelle**, Éthique du soin, Dangersités, soins consentis, obligés ou contraints.
- 2005 – Toulouse**, Résistance(s).
- 2004 – Rouen**, Crime et fascination.
- 2003 – Dijon**, Pratiques et Évolution.
- 2002 – Perpignan**, Les Enfermements.
- 2001 – Paris / Fresnes**, Les « dangersités ». De la criminologie à la psychopathologie et entre judiciarisation et médicalisation.
- 2000 – St Gilles-Les-Bains**, Entre culture et institutions.
- 1999 – Nice**, Psychiatrie et prison. Réseau prison - ville - hôpital.
- 1998 – Nantes**, L'expertise psychiatrique dans tous ses états.
- 1996 – Strasbourg**, L'éthique.
- 1995 – Avignon / Marseille**, Auteurs et victimes d'agressions sexuelles.
- 1994 – Paris / La Santé**, Soigner et/ou Punir. Questionnement sur l'évolution, le sens et les perspectives de la psychiatrie en prison.
- 1993 – Toulouse**, Environnement et processus de soins.
- 1992 – Lille**, Les comportements violents.
- 1991 – Metz**, 3es Journées SMPR / UMD / MCS.
- 1990 – Poitiers**, Stratégies thérapeutiques auprès des personnes psychopathes

Le Secteur de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire (SPMP)

Psychiatres, Psychologues, Infirmiers, Cadres de santé, Aides soignants, Agents de Services Hospitaliers, Psychomotriciens, Pharmaciens, Assistants Sociaux, Secrétaires etc. composent les équipes hospitalières des SPMP.

On y exerce un **soin psychiatrique traitant**, par opposition au soin psychiatrique expertal. Ces soins psychiatriques y sont prodigués avec le **consentement libre et éclairé de la personne**. La confidentialité des soins, le respect du secret médical, font l'objet d'une préoccupation permanente.

Les **soins psychiatriques en milieu pénitentiaire** sont dispensés dans des **Unités Sanitaires** par le **Dispositif de soins Psychiatriques (DSP)** ou le **Service Médico Psychologique Régional (SMPR)**. Ils sont structurés en trois niveaux.

Niveau 1

Les soins psychiatriques de niveau 1 correspondent à l'ensemble des consultations individuelles et des prises en charge de groupe à l'instar des CMP et CATT.

Niveau 2

Les soins psychiatriques de niveau 2 consistent en un accueil de type **Hôpital de Jour** avec des cellules d'hébergement dédiées.

Niveau 3

Les soins psychiatriques de niveau 3 correspondent à l'hospitalisation temps plein. Ils se tiennent dans les **Unités d'Hospitalisation Spécialement Aménagées (UHSA)** en soins libres ou en soins sous contrainte. Les UHSA sont implantées dans des hôpitaux, avec une surveillance périmétrique pénitentiaire.

A défaut d'hospitalisation en UHSA, une hospitalisation au titre de l'article D398 du CPP peut avoir lieu en hôpital psychiatrique.

Les SMPR assurent une mission de coordination régionale dans leur secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire.